

## Sensibilisation, éducation, gouvernance

Formulation finale	Quelle institution est compétente?	Analyse et suites données	Typologie de propositions
<p>Levier 8.1 : Mettre en œuvre des actions qui facilitent le changement de comportement des habitants, quel que soit leur âge, (d'achat, de mode de vie, etc.)</p>			
<p>8.1.1 Distribuer un questionnaire à tous les élèves de la métropole pour ensuite, et en fonction des résultats, organiser des actions dans les écoles, collèges et lycées</p>	<p>Education nationale, et Région Département Métropole Communes,</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole, en lien avec l'éducation nationale, met en place un programme d'éducation à l'environnement sur les thématiques relevant de ses compétences. Ce programme permet d'organiser des démarches de sensibilisation comme le Défi des écoles à énergie positive.</p> <p>La Métropole n'est pas en mesure de distribuer de sa propre initiative un questionnaire à tous les élèves du territoire.</p> <p>En revanche, elle partage l'objectif exprimé de la convention citoyenne de mieux connaître les besoins en matière d'éducation à l'environnement pour mieux adapter son offre et sa politique en la matière, en complémentarité avec les autres acteurs de l'EDD du territoire.</p> <p>Pour cela, elle s'engage à lancer en 2023, en partenariat avec les autres acteurs de l'EDD dans les écoles (éducation nationale, communes, département, région, représentants d'élèves et d'enseignants) un diagnostic des besoins et de l'offre territoriale en matière d'éducation à l'environnement, pour les thématiques relevant de ses compétences (climat, air, énergie, déchets...).</p> <p>Ce diagnostic pourra notamment intégrer un questionnaire auprès d'établissements représentatifs de la diversité du territoire, afin de mieux comprendre le niveau de connaissance et de sensibilité des jeunes en âge scolaire sur ces questions, et les actions/animations qui les ont marqués, qui ont eu un impact sur leur comportement.</p> <p>Il nourrira une révision de l'offre EDD de la Métropole, en lien étroit avec les partenaires et avec des groupes de jeunes/enseignants représentatifs. Cette nouvelle offre s'appuiera également sur les équipements et sites métropolitain accueillant des scolaires.</p>	<p>A démarrer immédiatement</p>

<p>8.1.2 Créer des journées : "Mon quartier propre !", journées institutionnelles de l'agglomération grenobloise durant lesquelles les habitants nettoient leur quartier avec du matériel prêté par la Métro (pince à déchets, sacs plastiques, containers...). Ce type d'action pourrait être décliné dans les établissements scolaires pour nettoyer les abords des écoles afin d'inciter les enfants à mettre leurs déchets à la poubelle et à les trier. Valoriser cette participation par des places pour les événements payants métropolitains, titres de transport en commun, divertissement locaux et non polluants.</p>	<p>communes</p>	<p>Le ramassage des déchets sur l'espace public et l'organisation d'animations dédiées est de compétence communale (propreté urbaine). L'organisation de telles dynamiques dans les écoles relève des établissements scolaires en lien avec la ville et le cas échéant les parents d'élève.</p> <p>GAM assure des actions de sensibilisation sur le tri et la prévention des déchets dans les écoles et à l'occasion d'événements vers des publics variés grâce à l'action de ses messagers du tri. Elle soutient aussi via son AMI « réduction des déchets et économie circulaire », les associations, établissement et petites et moyennes entreprises qui souhaitent porter des événements et animations sur le zéro déchet notamment.</p> <p>Concernant la « rétribution » de ces engagements citoyens, voir 8.1.3</p> <p>Saisine des communes.</p>	
<p>8.1.3 : Encourager une consommation et des modes de vie plus "responsables" : utiliser le système bien connu de la "carotte" plutôt que celui du "bâton" ! dans l'idée plus globale d'éduquer les individus à un mode de vie plus responsable par la création d'avantages et non de contraintes. Cette proposition est déclinable dans plusieurs thématiques. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation : je m'engage à manger moins de produits carnés</li> <li>- Habitat : je fais des travaux dans mon logement (passoires thermiques)</li> <li>- Habitat : je m'engage à diminuer la température de mon logement en hiver (vérifiable via la conso gaz/elec)</li> <li>- Mobilité : je m'engage à utiliser moins un véhicule carboné (type voiture thermique, avion, ...). "Et si, à la façon des Miles octroyées par les compagnies aériennes à leurs passagers les plus réguliers, on mettait la « loyalty » au service des mobilités durables ? C'est le pari fait par Rob ou Transway. Plutôt que d'encourager à brûler du kérosène, ces entreprises françaises développent des programmes de fidélité pour encourager l'adoption de transports décarbonés. Vélo, trottinette, métro, covoiturage, etc. À chaque trajet, on cumule des points à échanger en cadeaux, avantages chez les commerçants partenaires, ou dons à des associations, selon les acteurs.</li> </ul>	<p>Tous les acteurs publics</p>	<p>La Métropole partage avec les citoyens l'objectif de trouver des moyens pour encourager une consommation et des modes de vie plus "responsables".</p> <p>Elle a déjà expérimenté un dispositif de type "gratification" dans le cadre de l'opération « Cliink » qui donnait droit à des bons d'achat en contrepartie de l'apport de verre en point d'apport volontaire. Ce dispositif a été abandonné faute d'utilisation par les usagers.</p> <p>Elle s'est depuis entourée d'experts en sciences comportementales pour s'appuyer sur une expertise dans l'accompagnement aux changements de comportement. Les retours d'expériences et recherches scientifiques montrent que la gratification n'est pas un vecteur de changement durable de comportement.</p> <p>Ils déconseillent le recours à la gratification, jugée comme une "fausse bonne idée", car pouvant être contre-productive : l'action est liée à une contrepartie, si celle-ci disparaît le comportement aussi. Un changement durable a besoin de reposer sur une motivation intrinsèque, non liée à une contrepartie.</p> <p>Elle s'engage en revanche à lancer sans délai l'élaboration d'une feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changements de comportements", intégrant des outils/leviers pour encourager le changement vers une consommation et des modes de vie plus responsable, avec l'accompagnement des experts en sciences comportementales et en y associant les citoyens.</p> <p>Cf 9.4.3 Mettre en place des avantages pour remercier les engagements bénévoles (gratuité des transports, bons de réduction, chèques culture, produits bio / locaux, etc.)</p>	<p>A étudier</p>

<p>8.1.4 Organiser des chantiers participatifs de récolte (pour tout le monde)</p>	<p>Agriculteurs, associations</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole n'est pas compétente pour organiser des chantiers participatifs de récolte. Aujourd'hui existent des initiatives associatives caritatives autour du glanage ou de l'aide très ponctuelle à des agriculteurs via quelques AMAP. Le besoin existe mais les agriculteurs ne se sentent ni légitimes ni organisés pour demander.</p> <p>Les partenaires du PAIT pourraient, dans le cadre de leurs actions de sensibilisation aux circuits courts alimentaires, développer la connaissance des métiers agricoles et étudier la possibilité de participation très concrète à des chantiers en appui aux agriculteurs. GAM, en tant que membre du PAIT, pourra soutenir une initiative citoyenne qui proposerait ses services.</p>	<p>A étudier</p>
<p>8.1.5 Mettre en place des ateliers de fabrication, de réparation et de customisation de biens (vêtements...). Cette action concerne tout le monde et pas uniquement les jeunes. Penser à réintroduire ces notions dans la scolarité.</p>	<p>Acteurs publics et privés</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole soutient via son AMI sur la réduction des déchets et l'économie circulaire les associations, établissements et TPE/PME portant des actions sur le développement de pratiques sur la seconde vie des produits, en alternative à l'abandon d'objets en état d'usages.</p> <p>Elle en organise en interne pour ses salariés.</p> <p>Elle a pour objectif de mieux faire connaître l'offre d'ateliers déjà existante sur le territoire.</p> <p>Elle étudiera la possibilité d'intégrer ce type d'ateliers dans son programme d'animations d'éducation à l'environnement en direction des écoles, sous réserve de leur cohérence avec le programme scolaire.</p> <p>Sollicitations de Etat (dont éducation nationale), de la Région, du Département et saisine des Communes.</p>	<p>En cours à renforcer</p>

<p>8.1.6 Créer un collectif d'ambassadeurs pour le climat : ce collectif pourrait être mis en place avec des acteurs publics et privés (associations culturelles, sportives, etc...) et interviendrait pour informer le public.</p>	<p>Métropole</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole a initié en 2022 une dynamique de sensibilisation s'appuyant sur les associations, entreprises, collectivités du territoire agissant comme acteurs relais pour la sensibilisation de leurs employés, usagers, partenaires...Elle propose des formations aux conversations carbone ou à l'atelier Inventons nos vies bas carbone pour des animateurs désignés dans ces structures, réunis au sein d'un réseau. L'objectif d'accompagner les changement de pratiques des salariés est d'ailleurs inscrit dans la stratégie économique Grenoble Alpes, élaborée en 2022 en concertation avec les acteurs économiques du territoire.</p> <p>La Métropole a par ailleurs développé fin 2022 deux campagnes de publicité s'appuyant sur des personnalités du sport local, comme ambassadeurs du manger moins de viande et de la température à 19°. Cet axe de travail sera conservé.</p> <p>Une autre réflexion est en cours pour permettre à des habitants de diffuser de l'information sur des objectifs et dispositifs d'aide, de pairs à pair.</p> <p>Cette proposition de collectif d'ambassadeurs renvoie donc à plusieurs types d'actions qui seront retravaillées dans la feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changement de comportements", d'ici fin 2023.</p>	<p>A étudier</p>
<p>8.1.7 Augmenter les actions de sensibilisation visant le changement de comportement et communiquer sur les aides proposées par la Métropole</p>	<p>Métropole</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole a engagé depuis un an et demi un travail pour accélérer et renforcer les changements de comportement, avec l'appui d'experts.</p> <p>Une stratégie de communication est en cours de construction et sera présentée dans la feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changement de comportements" à horizon fin 2023.</p> <p>Au-delà des questions de sensibilisation et de communication, cette stratégie vise à diminuer le « fossé » qui existe entre la prise de conscience de la nécessité de changer et le passage à l'acte. L'appui d'experts en sciences comportementales permettra de mieux cibler les actions de sensibilisation efficaces, les résultats du baromètre des transitions permettront également de mesurer au fil du temps l'efficacité des actions de sensibilisation sur les populations</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>8.1.8 Mettre en place un moyen de communication directe (personnelle, via SMS/email) de la Métropole en direction des habitants en cas d'urgence climatique : restrictions d'eau, quartiers inondés, incendies géants, incidents industriels ... pour que chacun soit conscient de l'intensité et de la durée des événements climatiques intenses.</p>	<p>Etat et communes</p>	<p>Relève de l'alerte risque naturel ou technologique, qui sont de la responsabilité du maire, ou du Préfet si le risque dépasse les limites communales.</p> <p>La Métropole n'est pas compétente sur la partie risques naturels et technologiques mais peut étudier sa capacité d'intervention sur la partie restriction d'eau.</p>	<p>A étudier</p>

8.1.9 Mettre en place un système permettant de visualiser facilement l'émission de CO2 par des comparaisons frappantes	Tous les acteurs publics	Des outils existent qui seront mobilisés dans la feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changement de comportements"  La Métropole a d'ores et déjà identifié ce besoin et a mis en place une rubrique « Le saviez-vous ? » sur son site internet afin de donner des repères chiffrés à la population. ☒	A étudier
8.1.10 Communication et incitation aux bonnes pratiques d'adaptation	Tous les acteurs publics	Grenoble-Alpes Métropole impulse des actions de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs et habitants du territoire pour la végétalisation et la désimperméabilisation du territoire à travers le plan canopée. Un travail est également en cours dans le cadre du PLUi pour promouvoir le bioclimatisme.  Cet enjeu transversal pourra être renforcé.	En cours à renforcer
<b>Levier 8.2 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant à réduire nos impacts tels que réduire la consommation de ressources (eau, énergie), ou réduire les polluants rejetés à la nature (produits chimiques, médicaments...) pour éviter des dépollutions énergivores</b>			
8.2.1 Augmenter les moyens de sensibilisation visant la réduction des impacts	Tous les acteurs publics	Dans le cadre de ses compétences en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, la Métropole a conduit des actions de sensibilisation (comme la pose de macarons « ici commence la mer » ou une sensibilisation sur les mégots en novembre 2022.  Plus globalement, la feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changement de comportements" à horizon fin 2023 intègrera la question de la réduction des impacts. ☒	A étudier
8.2.2 Sensibilisation du public sur la consommation d'eau (pompeau éducatif, petits gestes, nombre de douche), notamment dans les écoles	Métropole et communes	Pour augmenter la sensibilisation des habitants sur le sujet de l'eau, une campagne sur les économies d'eau sera mise en place en mai 2023.  Un kit pédagogique pourra être proposé ainsi que des visites pour les écoles. ☒	A étudier
<b>Levier 8.3 : Mettre en œuvre des actions qui facilitent la coopération et la mise en réseau des habitant-es pour le changement de comportement</b>			
8.3.1 Organiser un forum de l'écologie	Métropole	Plusieurs forums ou évènements (réguliers ou ponctuels) existent d'ores et déjà sur le territoire, portés par différents acteurs et avec différents publics : le forum annuel des partenaires du plan climat, le forum, la fête des possibles d'Alternatiba, la biennale des villes en transition. En 2022, 8 comités des partenaires Grenoble Capitale Verte, un forum des métiers en transition, un forum entreprises en environnement et de nombreux autres évènements ont ponctué l'année.  Une réflexion est en cours pour poursuivre cette dynamique en structurant quelques temps forts dédiés aux transitions climatiques et écologiques, sous des formats à définir selon les différents publics cibles. ☒	A étudier

8.3.2 Créer ou favoriser des associations ou conseils de quartier soutenus par les communes pour soutenir les différentes actions liées au changement climatique	Métropole et communes	Grenoble-Alpes Métropole soutient d'ores et déjà l'action des associations via ses appels à manifestation d'intérêt sur diverses thématiques liées à ses compétences (réduction des déchets, économie circulaire, fonds d'accompagnement social aux transitions,...). Elle poursuivra son action dans la limite de ses compétences et avec le souci de soutenir les actions permettant un effet levier sur les changements de comportement. Saisine des communes. ☒	A étudier
<b>Levier 8.4 : Renforcer des partenariats avec les écoles / établissements d'enseignement secondaire / universités du territoire pour favoriser la mise en place de programmes d'éducation / de formation sur ces sujets</b>			
8.4.1 : Développer et soutenir les filières de recherche et universitaires orientées en haute technologie environnementales tels que le captage et la revalorisation du CO2	Métropole et Etat	Cf. levier 6.3.	
8.4.2 : Charte avec les écoles d'architectes pour développer et concevoir des structures pour les constructions neuves et les rénovations	Etat	Cette proposition sera étudiée dans le cadre d'un rapprochement avec les écoles d'architectes pour travailler sur un partenariat dans le cadre du plan climt.	A étudier
8.4.3 : o Organiser des ateliers obligatoires dans les écoles, collèges, lycées, écoles professionnelles, écoles de commerce... o Inciter à mettre en place un "Parcours environnement" tout au long de la scolarité des élèves o Animer la Fresque du climat dans les écoles	Tous les acteurs publics	La Métropole via ses actions d'éducation à l'environnement propose d'ores et déjà aux écoles des actions de sensibilisation à l'environnement. Elle révisera sa stratégie pour la renforcer à l'issue d'un diagnostic partenarial de l'offre territoriale d'éducation à l'environnement sur le territoire. Quelques ateliers pourront néanmoins être testés dans cette période.  Sollicitation l'Etat pour intégration dans les programmes de l'éducation nationale.	A étudier
<b>Levier 8.5 : Recenser et s'appuyer sur des idées d'associations locales/nationales pour mettre en place des actions concrètes</b>			
8.5.1 : Créer un service dédié à la Métropole. Il s'occupera de chercher et relayer les initiatives adaptables sur notre territoire et de partager les expériences avec les autres territoires et métropoles pour mutualiser, avoir plus d'impact et inciter d'autres à agir.	Métropole	Plusieurs services de Grenoble-Alpes Métropole concourent d'ores et déjà à cet objectif, la veille effectuée par le service documentation et par le service contractualisation permet de repérer les expériences conduites et facilite les coopérations et benchmark. L'intégration de Grenoble alpes Métropole permet la mise en place d'un réseau de 100 grandes villes européennes dont 9 françaises pour partager leur expériences pour l'atteinte de la neutralité carbone. Ce besoin de capitalisation pourrait cependant être renforcé au niveau national notamment sur l'accompagnement aux changements de comportement où des organismes comme l'Ademe, le CEREMA ou la DITP pourraient jouer un rôle de documentation et de partage des expériences. Sollicitation Etat	En cours à renforcer

<p>8.5.2 : Proposer à des étudiants de travailler sur des projets de design pour rendre la nature dans la ville (<a href="https://zoepolis.com/">https://zoepolis.com/</a>). Association rencontrée lors du forum du bien vivre à St martin d'Hères.</p>	<p>Métropole</p>	<p>Grenoble-Alpes Métropole a déjà des relations avec la Design Factory de l'Université Grenoble Alpes. Elle recourt aux méthodes de design de service sur plusieurs de ses projets et a mis en place un accord cadre à cette fin.</p> <p>Ces liens avec les élèves designers pourront être renforcés pour massifier le recours à ces méthodes et notamment interroger la place de la nature de la ville. ☒</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>8.5.3 : Créer une bourse annuelle de financement de projets d'associations : La Métropole pourrait créer une bourse chaque année à laquelle peuvent prétendre des associations en proposant des projets (en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique) en déposant un dossier. Un montant fixé pourrait alors être reversé pour financer le projet considéré comme le meilleur par un panel de scientifiques et/ou de personnes choisies au hasard dans la Métropole.</p>	<p>Métropole et communes</p>	<p>La Métropole a fait le choix de financer les projets d'association via des Appels à manifestation d'intérêt thématiques plutôt qu'une bourse globale sur l'ensemble des sujets liés à la lutte contre le réchauffement climatique, cela afin de prioriser le financement des actions ayant un fort impact et permettant de faire changer les comportements.</p> <p>L'opportunité de mettre en place un fonds transversal sera étudié en 2023/2024. ☒</p>	<p>A étudier</p>
<p>8.5.4 : ○ Mettre à disposition des entreprises et des particuliers des agents de la Métropole spécialisés en écologie pour les accompagner dans leurs choix énergétiques ○ Créer un service clés en main, via l'ALEC, pour la gestion complète de projets de rénovation thermique à destination des entreprises, des collectivités et des particuliers</p>	<p>Métropole et Etat</p>	<p>La Métropole met d'ores et déjà en œuvre cette action en s'appuyant sur l'agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC) via différents dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises, le dispositif MurMur TPE/PME permet un accompagnement pour un diagnostic énergétique, principalement par l'intermédiaire des développeurs économiques de la métropole.</li> <li>- Pour les habitants, l'espace info énergie, les dispositifs MurMur maisons individuelles et MurMur copropriétés permettent un accompagnement par des spécialistes.</li> </ul> <p>Le dispositif est bien dimensionné au vu des demandes aujourd'hui mais comme il s'agit de doubler les opérations de rénovation, il faudra déployer les moyens d'accompagnement, notamment en soutenant le passage à l'acte. ☒</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>8.5.5 Faire en sorte que la politique environnementale soit valable pour plus qu'un mandat Obligation d'avoir un temps de parole au sujet de la politique environnementale lors de rassemblements politiques</p>	<p>Métropole et Etat</p>	<p>Les schémas directeurs (déchets, énergie), PLH, PCAEM, PLUi, PDU sont des documents de planification à portée environnementale, approuvés lors du précédent mandat, qui ont un horizon supérieur à la durée du mandat (2030) et qui ont été reconnu comme constituant le cadre de projet de territoire pour le mandat actuel, sous réserve d'une meilleure prise en compte de la justice sociale dans la mise en œuvre des transitions et de la révision de ces documents pour intégrer de nouvelles actions ou objectifs plus ambitieux dans les prochaines années.</p> <p>La prochaine révision du plan climat inclura une perspective 2050.</p> <p>Saisine parlementaires sur l'obligation de temps de parole lors de rassemblements politiques</p>	<p>En cours à renforcer</p>

Levier 8.6 : Faire en sorte que tout ce qui existe déjà soit visible, lisible, accessible et ciblé			
8.6.1 : Communiquer largement sur toutes les actions proposées par la Convention	Métropole	Le travail de valorisation des propositions de la Convention est en cours notamment via l'accompagnement des ambassadeurs des propositions. La stratégie de communication est en cours de déploiement.	En cours à renforcer
8.6.2 Créer un super héros spécialiste de la transition énergétique : un personnage qui pourrait sensibiliser de façon ludique tous les citoyens de 7 à 77 ans, à la nécessité de rénover énergétiquement son logement ou de troquer sa vieille cheminée pour un poêle à granulés à haut rendement. Il pourrait intervenir dans les écoles de l'agglomération pour éduquer les jeunes enfants à la sobriété énergétique	Métropole	Un cahier des charges est en cours de rédaction pour répondre à cette proposition. Elle sera intégrée à la stratégie de communication définie dans la future feuille de route "sensibilisation, formation, accompagnement aux changement de comportements"	Programmé
Levier 8.7 : Former les élus, les décideurs et services aux travaux transverses			
8.7.1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre en place des formations obligatoires pour tous les décideurs</li> <li>o Imposer deux jours de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat pour découvrir l'ensemble des services de la Métropole</li> <li>o Imposer une journée de formation aux élus (nouveaux et anciens) en début de mandat afin de les sensibiliser aux conséquences du changement climatique</li> </ul>	Acteurs publics et privés	<p>La Métropole a mis en place une formation de ses élus en début de mandat sur les compétences et politiques publiques menées par la Métropole.</p> <p>La sensibilisation et la formation des agents est un des axes fort du plan d'administration exemplaire pour construire une culture commune des services de la métropole autour des transitions et permettre à chaque agent d'agir à son niveau et jouer lui-même un rôle d'ambassadeur, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation régulière de temps d'animations, ateliers, valorisation de bonnes pratiques</li> <li>- Un volet transition important dans le plan de formation interne comprenant des formations aux enjeux( déploiement de la fresque pour le climat, inventons nos vies bas carbone, conversations carbonées...350 agents fresqués à ce jour dont tous les directeurs) et des formations « transitions » ciblées métier. L'objectif de former tous les agents de la Métropole (fresque pour le climat) d'ici à fin 2024.</li> </ul> <p>Proposition d'étendre le volet sensibilisation formation du Plan d'Administration Exemplaire aux élus métropolitains et proposer au Conseil Métropolitain d'adopter un programme annuel de formation des élus aux enjeux climatiques et environnementaux.</p>	En cours à renforcer
8.7.2 : Diminuer les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration publique (privilégier les transports en commun, télétravail, chauffage et climatisation, rénovation de bâtiment, alimentation locale bio et protéines végétales)	Métropole	<p>La Métropole via son plan d'administration éco-exemplaire déploie de nombreuses actions pour limiter l'impact de son fonctionnement autour de 7 axes : l'amélioration du tri des déchets / la limitation de la consommation et l'amélioration des achats via le SPASER / la réduction de la consommation d'énergie et la construction durable / les déplacements / la limitation de l'impact numérique / l'adaptation et la biodiversité.</p> <p>Pour aller plus loin dans cette démarche, un bilan carbone de la collectivité sera prochainement réalisé et les communes seront invitées à renforcer leurs actions pour limiter l'impact de leur fonctionnement.</p>	En cours à renforcer



<p>8.7.3 Renforcer la participation citoyenne et celle des experts dans la préparation des décisions de la Métropole</p>	<p>Métropole</p>	<p>Cette proposition conforte la dynamique de participation citoyenne fortement engagée. La mise en place d'un suivi des propositions de la convention citoyenne et le déploiement de temps de débats citoyens. Elle s'est dotée d'un pacte de citoyenneté qui guide les grands principes de l'institution en termes de participation citoyenne..</p> <p>La Métropole a mis en place un Conseil Scientifique du plan climat, fortement mobilisé en 2022 pour animer des conférences de sensibilisation/formation des habitants et acteurs du territoire et pour certains de ses membres impliqués dans le COMOP (comité opérationnel) de la convention citoyenne. Un travail est en cours avec le Conseil Scientifique pour définir les modalités de sa contribution à la gouvernance et au pilotage du plan climat. ☒</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>8.7.4 : Évaluer les impacts de toute mesure de transition écologique sur l'ensemble de la population et en priorité sur les plus vulnérables</p>	<p>Métropole</p>	<p>Un programme d'évaluation est défini chaque année par les élus métropolitains. Le plan climat fera prochainement l'objet d'un bilan à mi-parcours.</p> <p>En complément et dans l'objectif de croiser les enjeux environnementaux et les enjeux sociaux une grille d'analyse est en cours de construction et s'inspire des derniers outils innovants en la matière. ☒</p>	<p>Etude de faisabilité/opportunité en cours</p>
<p>8.7.5 : Recruter un chasseur de financement (état, européen, mécénat, participatif)</p>	<p>Métropole</p>	<p>L'équipe contractualisation au sein des services de Grenoble-Alpes Métropole a d'ores et déjà la mission d'identifier des opportunités de financement et d'accompagner les services dans leur concrétisation. Un travail est programmé dans les prochains mois sur la recherche de modes de financements alternatifs aux contractualisations financières classiques (mécénat, financement participatif,...)</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p>8.7.6 : Obliger les élus à statuer plus rapidement pour toutes les questions ayant trait au réchauffement climatique étant donnée l'urgence, obliger les élus à ne pas différer les prises de décisions contraignantes pour les individus qui permettent d'agir contre le réchauffement climatique, orienter les campagnes électorales différemment (plus aborder le changement climatique), mener un intense lobbying en faveur du climat et de l'environnement</p>	<p>Etat et Métropole et partis politiques</p>	<p>Si les élus comprennent et partagent la notion d'urgence à statuer pour ce qui relève de la question climatique, cette proposition interpelle les élus qui rappellent qu'obliger un élu à prendre une décision serait anti-démocratique.</p>	<p>A ne pas retenir</p>

<p>8.7.7 : Limiter les financements / emprunts de la métropole dans les banques polluantes</p>	<p>Métropole</p>	<p>La Métropole se finance à la fois par Emissions obligataire auprès d'investisseurs européens, auprès de la Banque Européenne d'Investissement et auprès d'organismes bancaires. Le choix des banques auprès desquelles la Métropole se finance fait l'objet de consultations ouvertes auxquelles les organismes bancaires répondent. Des critères sont définis et permettent de retenir 1 offre. Une analyse/simulation des consultations bancaires 2020-2022 intégrant comme critère l'impact climat des dites banques est programmée. ☑</p>	<p>Programmé</p>
<p>8.7.8.: Changer le mode de vote des budgets publics (équivalent à l'année n-1 si le budget a été entièrement dépensé) avec un reversement vers la transition écologique et solidaire pour les sommes non utilisées. Ajouter qu'il faut modifier le système d'attribution des budgets pour clarifier les objectifs</p>	<p>Acteurs publics</p>	<p>L'idée de prioriser le financement de la transition écologique et solidaire dans les budgets renvoie aux outils de caractérisation des dépenses budgétaires au regard des enjeux climatiques : la Métropole a engagé l'élaboration d'une analyse « climat» de son budget (méthode budget climat I4CE).  Sollicitations Etat, Région, Département et saisine Communes</p>	<p>En cours à renforcer</p>
<p><b>Levier 8.8 : Assurer la formation des enseignants</b></p>			
<p>8.8.1 Sensibiliser tous les enseignants aux enjeux climatiques et leur faire connaître l'ensemble des actions proposées par la Métropole à mettre en place auprès des élèves. Veiller à leur donner les moyens matériels pour mettre en œuvre cette action (kit)</p>	<p>Etat</p>	<p>La formation des enseignants ne relève pas des compétences de la Métropole. La Métropole diffuse actuellement à l'ensemble des écoles du territoire son offre EDD. Le diagnostic EDD évaluera les moyens d'améliorer la connaissance par les enseignants de l'offre EDD sur le territoire, et inclura, en partenariat avec le rectorat, une analyse de leurs besoins matériels (kit) en matière d'éducation à l'environnement. Sollicitation Etat, complément à étudier</p>	<p></p>
<p><b>Action basculée de la thématique 6 à la thématique 8</b></p>			
<p>6.1.3 : Créer une police spécialisée dans l'environnement, qui sensibilise, éduque, et sanctionne les incivilités environnementales</p>	<p>Communes Métropole Etat</p>	<p>La Métropole partage le constat qu'il est nécessaire, dans certains domaines, de compléter les actions de sensibilisation et de formation par des dispositifs de contrôle/sanctions. C'est en particulier le cas en matière de lutte contre les dépôts sauvages de déchets. En l'état des compétences, la mise en œuvre d'une telle police relève de la compétence des communes. La question de la mise en œuvre d'une police métropolitaine de l'environnement complémentaire butte sur la préexistence de quatre polices pluri-communales déjà mutualisées. La Métropole a engagé les discussions avec les communes concernées et cherche à activer tous les leviers institutionnels de l'État pour contourner les obstacles (avec des formules innovantes) ou arriver à obtenir les changements législatifs et réglementaires nécessaires. Le droit a expérimentation, tel qu'évoqué récemment par le chef de l'Etat, sera sollicité par la métropole sur ce sujet si la possibilité légale en était ouverte</p>	<p>Etude de faisabilité/opportunité en cours</p>